Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2016-274** **31/03/2016**

Date de mise en application : 27/03/2016
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 26/04/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de secrétaire général de l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance de l’emploi de secrétaire général de l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT).

(JO du 27 mars 2016)

L’emploi de secrétaire général de l’Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) est susceptible d’être vacant.

L’ENVT est un établissement public d’enseignement supérieur de recherche relevant du ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt. Elle forme près de 680 élèves répartis en cinq promotions et compte environ 280 personnels enseignants-chercheurs, administratifs et techniques et agents contractuels. Le budget de l’ENVT s’élève à 12,5 millions d’euros, dont 3,2 millions de charges de personnel.

Le secrétaire général exerce sa mission sous l’autorité de la directrice dont il reçoit une large délégation. Il est chargé de l’administration et de la gestion de l’établissement. A ce titre, il participe à l’élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l’établissement, veille à son application opérationnelle et exerce une fonction de conseil auprès de la directrice.

Le secrétaire général a la responsabilité de la gestion administrative et des affaires générales de l’établissement notamment :

- de la gestion des ressources humaines
- de la préparation du suivi et de l’exécution du budget, de la recherche des ressources financières auprès du ministère chargé de l’agriculture, des collectivités territoriales, des institutions…
- de la mise en œuvre des procédures de qualité dans le domaine administratif : contrats d’activité avec les centres de responsabilité de l’ENVT, des remontées d’informations, de l’alimentation des indicateurs divers…
- de la gestion du patrimoine de l’ENVT dans ses aspects immobiliers, systèmes d’information et ressources documentaires.

Il est membre du bureau et du comité de direction.

Le candidat devra posséder les compétences managériales, juridiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l’établissement. Il fera preuve d’une capacité à conduire des projets. La maîtrise des mécanismes de la passation des marchés publics, ainsi que des notions de management de projets immobiliers constituent des atouts. La connaissance du statut, de l’organisation et les circuits de décision des établissements d’enseignement supérieur et de leur tutelle serait particulièrement appréciée.

L’emploi nécessite une grande qualité d’écoute, de la disponibilité et de la réactivité.

Les intéressés doivent remplir les conditions du statut d’emploi (décret n°96-1062 du 5 décembre 1996 modifié relatif aux conditions de nomination et d’avancement dans l’emploi de secrétaire général d’établissement d’enseignement supérieur agricole et vétérinaire).

Tous renseignements sur cet emploi peuvent être obtenus auprès de Mme Isabelle CHMITELIN, directrice de l’ENVT, (tél. : 05 61 19 32 57 - mel :

direction@envt.fr)

Les candidats adresseront leur dossier de candidature composé d’une lettre de motivation, d’un curriculum vitæ détaillé, d’un état des services et de l’avis de leur supérieur hiérarchique au Secrétariat général du ministère de l’agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, service des ressources humaines, bureau de la gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière recherche (à l’attention de Mme Bricage - tél. : 01 49 55 42 16) 78, rue de Varenne 75349 PARIS Cedex 07 SP, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République française.